



14ème législature

Question N° : 2583	De Mme Marie-Lou Marcel (Socialiste, républicain et citoyen - Aveyron)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement privé	Tête d'analyse >établissements sous contrat	Analyse > loi d'orientation. travaux préparatoires. association.
Question publiée au JO le : 07/08/2012 Réponse publiée au JO le : 27/11/2012 page : 6988		

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement privé sous contrat. En effet, la réduction massive des moyens dans le domaine éducatif opérée lors de la précédente législature associée à une absence de concertation a mis à mal le secteur de l'enseignement privé sous contrat : retraits de postes, dégradation des conditions de travail pour le personnel et les élèves. C'est la raison pour laquelle, ayant établi ce diagnostic, la FEP-CFDT souhaiterait être associée à la large concertation qui va avoir lieu en vue d'une loi d'orientation sur l'éducation pour que soit consulté l'enseignement privé sous contrat dans ses missions de service public. Sollicitée par cette organisation, elle lui demande ce qu'il compte faire pour prendre en compte les demandes de celle-ci en vue de l'élaboration des prochains textes législatifs portant sur l'éducation.

Texte de la réponse

A la suite de l'engagement du Président de la République de faire de la refondation de l'École une priorité de son action, le Premier ministre, avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée à la réussite éducative, a lancé en Sorbonne, le 5 juillet 2012, la concertation sur la refondation de l'École. Les acteurs de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat, partie prenante dans le service public de l'éducation nationale, ont participé à cette concertation. Ainsi, les organisations représentatives des personnels de l'enseignement privé y étaient présentes. Notamment, la FEP-CFDT a participé aux quatre groupes de travail constitués autour des quatre grandes problématiques retenues : la réussite scolaire pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif juste et efficace, des personnels formés et reconnus. L'avenir de l'École nécessite en effet l'engagement et la mobilisation de l'ensemble de la Nation. La loi d'orientation pour l'École qui sera proposée au Parlement d'ici au début de l'année 2013 s'inspirera du rapport qui a été élaboré par le comité de pilotage de cette concertation. Ce rapport a été rédigé à partir des conclusions des travaux des quatre groupes de travail. Les orientations que le Gouvernement prendra pour répondre aux attentes de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, notamment sur les questions évoquées, tiendront compte des conclusions de cette concertation.